

MESURES DE RESTRICTION CONCERNANT LES PRELEVEMENTS D'EAU DANS LE DEPARTEMENT DE LA VIENNE					
	Mesures exceptionnelles usage agricole		Mesures exceptionnelles usages non-prioritaires		
N° de l'arrêté	Date de signature	Date d'application	Territoire concerné	Niveau de restriction	Dispositions
Arrêté Cadre Interdépartemental	06/03/19	1 avril 2019	Bassin versant de la Charente (COGEST'EAU)		Arrêté cadre Interdépartemental délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages agricoles de l'eau pour faire face à une menace ou aux conséquences d'une sécheresse ou à un risque de pénurie du 1er avril au 31 octobre sur le bassin versant de la Charente où COGEST'EAU est désigné en tant qu'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC)
AP 2019/DDT/SEB/N°131	29/03/19	1 avril 2019	Bassin Versant de la Veude et du Négron, de la Creuse, de la Gartempe et de l'Anglin		Arrêté cadre définissant les zones d'alerte et les mesures de limitation ou de suspension provisoires des usages de l'eau du 1er avril au 30 septembre 2019 pour les bassins versants hydrologiques de la Veude et du Négron, de la Creuse, de la Gartempe et de l'Anglin situés dans le département de la Vienne
AI 2019/DDT/132	29/03/19	1 avril 2019	Bassin versant hydrologique de la Vienne		Arrêté cadre Interdépartemental définissant les zones d'alerte et les mesures de limitation ou de suspension provisoires des usages de l'eau du 1er avril au 30 septembre 2019 pour le bassin versant hydrologique de la Vienne situé dans les départements de la Vienne et de la Charente
AI 2019/DDT/133	28/03/19	1 avril 2019	Bassin versant hydrogéographique du Clain et de la nappe de l'Infratoarcien (bassin hydrogéologique) situé dans les départements de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Charente		Arrêté cadre Interdépartemental définissant les zones d'alerte et les mesures de limitation ou de suspension provisoires des usages de l'eau du 1er avril au 31 octobre 2019 pour le bassin versant hydrogéographique du Clain et de la nappe de l'Infratoarcien (bassin hydrogéologique) situé dans les départements de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Charente
AI 2019/DDT/134	28/03/19	1 avril 2019	Bassin versant hydrogéologique de la Dive du Nord		Arrêté cadre Interdépartemental définissant les zones d'alerte et les mesures de limitation ou de suspension provisoires des usages de l'eau du 1er avril au 31 octobre 2019 pour le bassin versant hydrogéologique de la Dive du Nord situé dans les départements de la Vienne, des Deux-Sèvres, et du Maine-et-Loire.
Arrêté Cadre Interdépartemental	15/04/19	1 avril 2019	Bassin de la Sèvre Niortaise Amont – MP1		Arrêté cadre délimitant des zones d'alerte et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau dans le bassin versant du Marais Poitevin situé en régions Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire pour faire face à une menace ou aux conséquences d'une sécheresse ou à un risque de pénurie pour l'année 2019
AC 2019/DDT/SEB/N°170	23/04/19	1 avril 2019	Bassin Versant de la Veude et du Négron, de la Creuse, de la Gartempe et de l'Anglin		Arrêté cadre portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans l'arrêté n°2019_DDT_SEB_N°131 du 29 mars 2019, définissant les zones d'alerte et les mesures de limitation ou de suspension provisoires des usages de l'eau du 1er avril au 30 septembre 2019 pour les bassins versants hydrologiques de la Veude et du Négron, de la Creuse, de la Gartempe et de l'Anglin situés dans le département de la Vienne
2019_DDT_SEB_157	11 avril 2019	17 avril 2019	Département de la Vienne		Arrêté interdisant le remplissage des plans d'eau dans le département de la Vienne
2019_DDT_SEB_158	11 avril 2019	17 avril 2019	Département de la Vienne		Arrêté interdisant temporairement les manœuvres de vannes sur tous les cours d'eau du département de la Vienne
AP 2019_DDT_SEB_152	5 avril 2019	8 avril 2019	Bassin du Clain Sous-bassin de la Clouère	Alerte de Printemps	Prélèvements en rivière limités à 50 % (VHR) rattachés à l'indicateur de Château Larcher
AP 2019_DDT_SEB_156	11 avril 2019	15 avril 2019	Bassin du Clain Sous-bassin de la Clouère	Alerte de Printemps	Prélèvements en nappe limités à 50 % (VHR) rattachés à l'indicateur de La Charpraie
AP 2019_DDT_SEB_164	15 avril 2019	16 avril 2019	Bassin du Clain Sous-bassin de la Clouère	Coupure de Printemps	Interdiction des prélèvements en rivière rattachés à l'indicateur Château Larcher à compter du mardi 16 avril 2019, 8h Prélèvements en nappe limités à 50 % (VHR) rattachés à l'indicateur Le Petit Chez Dauffard à compter du lundi 22 avril 2019, 8h
AP 2019_DDT_SEB_169	17 avril 2019	22 avril 2019	Bassin de la Sèvre Niortaise Amont – MP1	Alerte de Printemps	Mesures d'autogestion des Prélèvements en Nappes et en rivières rattachés aux indicateurs de Pamproux, Saint Coutant et Pont de Ricou
AP 2019_DDT_SEB_177	24 avril 2019	29 avril 2019	Bassin du Clain Sous-bassin l'Auxance	Alerte de Printemps	Prélèvements en rivière limités à 50 % (VHR) rattachés à l'indicateur de Quincay
AP 2019_DDT_SEB_252	29 mai 2019	3 juin 2019	Bassin de la Vienne	Alerte de Printemps	Prélèvements en rivière et en nappe limités à 50 % (VHR) rattachés à l'indicateur de Châtelleraut
AP 2019_DDT_SEB_253	29 mai 2019	3 juin 2019	Bassin du Clain Sous-bassin de la Boivre	Alerte de Printemps	Prélèvements en rivière limités à 50 % (VHR) rattachés à l'indicateur de Vouneuil-sous-Biard
AP 2019_DDT_SEB_255	29 mai 2019	3 juin 2019	Bassin Versant de la Veude et du Négron	Alerte de Printemps	Prélèvements en rivière et en nappe limités à 50 % (VHR) rattachés à l'indicateur de Léméré
AP 2019_DDT_SEB_263	6 juin 2019	10 juin 2019	Bassin de la Sèvre Niortaise Amont – MP1	Alerte Renforcée d'Été	Réduction de 50 % du volume fractionnés à la semaine en VHR
AP 2019_DDT_SEB_264	6 juin 2019	10 juin 2019	Bassin de la Vienne	Alerte de Printemps	Prélèvements en rivière et en nappe limités à 50 % (VHR) rattachés à l'indicateur de Thuré
AP 2019_DDT_SEB_265	6 juin 2019	10 juin 2019	Bassin du Clain	Alerte de Printemps	Limitation à 50 % (VHR) sur l'ensemble des prélèvements rivière rattachés aux indicateurs : Voulon(Petit Alier), Voulon (Neuil), Cloué, Poitiers, Venduvre
AP 2019_DDT_SEB_276	13 juin 2019	17 juin 2019	Bassin du Clain	Alerte d'Été	Prélèvements en rivière limités à 30 % (VHR) rattachés à l'indicateur de Château Larcher
AP 2019_DDT_SEB_277	13 juin 2019	17 juin 2019	Bassin de la Vienne	Hors Alerte	Levée des mesures d'alerte de printemps sur les indicateurs de Châtelleraut et Thuré
AP 2019_DDT_SEB_278	13 juin 2019	17 juin 2019	Bassin de la Dive du Nord	Alerte Renforcée d'Été	Prélèvements en nappe limités à 50 % (VHR) rattachés à l'indicateur de Cuhon 2
AP 2019_DDT_SEB_279	13 juin 2019	17 juin 2019	Bassin Versant de la Veude et du Négron	Hors Alerte	Levée des mesures d'alerte de printemps sur l'indicateur de Léméré
AP 2019_DDT_SEB_303	20 juin 2019	24 juin 2019	Bassin du Clain	Alerte d'Été	Prélèvements en rivière limités à 30 % (VHR) rattachés à l'indicateur de Vouneuil-sous-Biard et Quincay
AP 2019_DDT_SEB_304	20 juin 2019	24 juin 2019	Bassin de la Vienne	Alerte d'Été	Prélèvements en rivière et en nappe limités à 30 % rattachés à l'indicateur de Châtelleraut
AP 2019_DDT_SEB_305	20 juin 2019	24 juin 2019	Bassin de la Sèvre Niortaise Amont – MP1	Alerte d'Été	Mesures d'autogestion des Prélèvements en Nappes et en rivières rattachés aux indicateurs de Pamproux, Saint Coutant et Pont de Ricou
AP 2019_DDT_SEB_308	20 juin 2019	25 juin 2019	Département de la Vienne	limitation des usages non prioritaires	Restriction des prélèvements d'eau dans le milieu naturel pour les usages non prioritaires de l'eau, hors prélèvements à usage agricole, et hors prélèvement d'eau potable sur le département de la Vienne
AP 2019_DDT_SEB_322	27 juin 2019	1 juillet 2019	Bassin de la Dive du Nord	Alerte Renforcée d'Été	Prélèvements en rivière et en nappe limités à 50 % (VHR) rattachés à l'indicateur de Pouançay

MESURES DE RESTRICTION CONCERNANT LES PRELEVEMENTS D'EAU DANS LE DEPARTEMENT DE LA VIENNE					
	Mesures exceptionnelles usage agricole		Mesures exceptionnelles usages non-prioritaires		
N° de l'arrêté	Date de signature	Date d'application	Territoire concerné	Niveau de restriction	Dispositions
AP 2019_DDT_SEB_323	27 juin 2019	1 juillet 2019	Bassin du Clain	Alerte Renforcée d'Eté	Prélèvements en rivière limités à 50 % (VHR) rattachés aux indicateurs de Château Larcher, Cloué, Vouneuil-sous-Biard et Quincy
AP 2019_DDT_SEB_324	27 juin 2019	1 juillet 2019	Bassin Versant de la Veude et du Négron	Alerte Renforcée d'Eté	Prélèvements en rivière et en nappe limités à 50 % (VHR) rattachés à l'indicateur de Léméré
AP 2019_DDT_SEB_327	28 juin 2019	1 juillet 2019	Bassin de la Vienne	Alerte Renforcée d'Eté	Prélèvements en rivière et en nappe limités à 50 % rattachés à l'indicateur de Châtellerauld
AP 2019_DDT_SEB_331	28 juin 2019	29 juin 2019	Bassin de la Dive du Nord	Coupure d'Eté	Interdiction des prélèvements en nappe rattachés à l'indicateur Cuhon 2
AP 2019_DDT_SEB_343	4 juillet 2019	8 juillet 2019	Bassin de la Vienne	Alerte Renforcée d'Eté	Prélèvements en rivière et en nappe limités à 50 % rattachés à l'indicateur de Thuré
AP 2019_DDT_SEB_344	4 juillet 2019	8 juillet 2019	Bassin de la Gartempe et de l'Anglin	Alerte Renforcée d'Eté	Prélèvements en rivière et en nappe limités à 50 % rattachés à l'indicateur de Angles-sur-l'Anglin
AP 2019_DDT_SEB_345	5 juillet 2019	8 juillet 2019	Bassin du Clain	Alerte Renforcée d'Eté Et coupure d'été	Prélèvements en rivière limités à 50 % rattachés aux indicateurs de Saint-Martin la Pallu, Poitiers, Voulon (Petit Allier), Voulon (Neuil), interdiction de prélèvement en rivière sur l'indicateur Château-Larcher et les prélèvements en nappe limités à 50 % rattachés à l'indicateur de la Charpraie et le Petit-Chez-Dauffard.
AP 2019_DDT_SEB_349	4 juillet 2019	6 juillet 2019	Bassin Charente Amont	Mesures préventives	Plafonnement de 10 % du volumes hebdomadaire autorisé pour les prélèvements en rivière rattachés à l'indicateur de Vindelle
AP 2019_DDT_SEB_353	5 juillet 2019	6 juillet 2019	Bassin Versant de la Veude et du Négron	Coupure d'Eté	Interdiction des prélèvements en rivière et prélèvements en nappe pour les forages situés à moins de 200 m des cours d'eau (cf. liste arrêtés cadres), rattachés à l'indicateur de Léméré. Prélèvements en nappes situés à plus de 200 m VHR 50 % Pour les prélèvements en nappe à partir de forages situés à plus de 200 m des cours d'eau, et rattachés à l'indicateur de Léméré : application du Volume Hebdomadaire Réduit à 50 % (VHR-50 %)
AP 2019_DDT_SEB_354	5 juillet 2019	6 juillet 2019	Bassin de la Dive du Nord	Coupure d'Eté	Interdiction des prélèvements en rivière rattachés à l'indicateur de Pouançay
AP 2019_DDT_SEB_359	9 juillet 2019	10 juillet 2019	Bassin du Clain	Mesures exceptionnelles	Prélèvements interdits en rivière et en nappe de 9 heures à 19heures à usage agricole
AP 2019_DDT_SEB_360	9 juillet 2019	10 juillet 2019	Bassin de la Vienne	Coupure d'Eté	Interdiction des prélèvements en nappe et en rivière rattachés à l'indicateur Thuré
AP 2019_DDT_SEB_361	9 juillet 2019	10 juillet 2019	Bassin du Clain	Mesures préventives	Prélèvements en nappe limités à 50 % (VHR) rattachés aux indicateurs : Renardières, Bé de Sommières, bréjeuille supra, La Charpraie, Villiers, Lourdines, Puzé, Chabournay, La Cagnoche, Sarzec, Vallée Moreau
AP 2019_DDT_SEB_367	12 juillet 2019	15 juillet 2019	Département de la Vienne	Mesures exceptionnelles usages non-prioritaires	Limitation et interdiction de prélèvements d'eau à partir de cours d'eau, de puits, de forages, pour des usages non-prioritaires
AP 2019_DDT_SEB_368	11 juillet 2019	12 juillet 2019	Bassin du Clain et de la Dive du Nord	Mesures exceptionnelles	Prélèvements interdits en rivière et en nappe de 9 heures à 19heures à usage agricole
AP 2019_DDT_SEB_370	11 juillet 2019	12 juillet 2019	Bassin de la Dive du Nord	Coupure d'Eté	Interdiction des prélèvements en nappe rattachés à l'indicateur de Pouançay
AP 2019_DDT_SEB_371	11 juillet 2019	12 juillet 2019	Bassin de la Vienne	Coupure d'Eté	Interdiction des prélèvements en nappe et en rivière rattachés à l'indicateur Châtellerauld
AP 2019_DDT_SEB_374	12 juillet 2019	15 juillet 2019	Bassin de la Creuse	Alerte Renforcée d'été	Réduction de 50 % du volume prélevé par tours d'eau
AP 2019_DDT_SEB_375	12 juillet 2019	13 juillet 2019	Bassin du Clain	Coupure d'Eté	Interdiction des prélèvements en rivière rattachés à l'indicateur de St Martin la Pallu, Quincy et Vallée Moreau (Roches Prémaries Andillé)
AP 2019_DDT_SEB_376	12 juillet 2019	13 juillet 2019	Bassin de la Sèvre Niortaise Amont – MP1	Alerte Renforcée d'été	Réduction de 50 % du volume fractionnés à la semaine en VHR
AP 2019_DDT_SEB_378	15 juillet 2019	16 juillet 2019	Bassin de la Gartempe et de l'Anglin	Mesures Exceptionnelles Alerte Renforcée d'été	Pour les prélèvements sur la rivière Gartempe les prélèvements d'eau sont interdits entre 9 heures et 19 heures Pour les prélèvements d'eau sur les affluents de la rivière Gartempe les prélèvements d'eau sont interdits entre 9 heures et 19 heures et sont restreints au Volume Hebdomadaire Réduit de -50 %
AP 2019_DDT_SEB_382	18 juillet 2019	19 juillet 2019	Bassin du Clain	Coupure d'Eté	Interdiction des prélèvements en rivière rattachés à l'indicateur Vouneuil-sous-Biard
AP 2019_DDT_SEB_384	18 juillet 2019	22 juillet 2019	Bassin du Clain et de la Dive du Nord	Mesures exceptionnelles	Prélèvements interdits en rivière et en nappe de 12 heures à 19 heures à usage agricole pour les cultures spécialisées
AP 2019_DDT_SEB_388	22 juillet 2019	23 juillet 2019	Bassin du Clain	Coupure d'Eté	Tous les prélèvements d'eau en rivière Clain et affluents destinés à l'irrigation agricole, rattachés aux indicateurs de Poitiers(sous-bassin du Clain aval), à Cloué (sous-bassin de la Vonne), à Voulon-Neuil (sous-bassin de la Dive de Couhé), à Château Larcher (sous-bassin de la Clouère), à St Martin La Pallu (sous-bassin de la Pallu), à Vouneuil Sous-Biard (sous-bassin de la Boivre), à Quincy(sous-bassin de l'Auxance) et Voulon-petit Allier, sous-bassin du Clain Amont, sont interdits.
AP 2019_DDT_SEB_389	22 juillet 2019	23 juillet 2019	Les Bassins du Département de la Vienne (à l'exception de la Charente Amont et de la Sèvre Niortaise)	Mesures exceptionnelles	Sur l'ensemble du département de la Vienne, à l'exception du bassin de la Charente Amont et de la Sèvre Niortaise, les prélèvements d'eau à usage d'irrigation agricole, sont interdits entre 9 heures et 19 heures, sauf pour l'irrigation des cultures spéciales suivantes : pépinières, cultures arboricoles, cultures ornementales, florales et horticoles, cultures maraîchères, cultures aromatiques et médicinales, cultures fruitières, melons, cultures légumières, trufficultures, tabac, broches de vignes, et semences porte-graines. Sur l'ensemble du département de la Vienne, à l'exception du bassin de la Charente Amont et de la Sèvre Niortaise, pour les cultures spéciales, les prélèvements d'eau à usage d'irrigation agricole, sont interdits entre 12 heures et 19 heures.
AP 2019_DDT_SEB_394	24 juillet 2019	25 juillet 2019	Bassin de la Creuse	Levée Alerte Renforcée d'été	Levée de la réduction de 50 % du volume prélevé par tours d'eau
AP 2019_DDT_SEB_396	25 juillet 2019	26 juillet 2019	Bassin Charente Amont	Mesures préventives	- Plafonnement de 10 % du volume hebdomadaire autorisé et mise en place de groupes de prélèvement pour les prélèvements en rivière rattachés à l'indicateur de Vindelle - Plafonnement de 10 % du volume hebdomadaire autorisé pour les prélèvements en nappe rattachés à l'indicateur de la Bonnardelière
AP 2019_DDT_SEB_397	25 juillet 2019	26 juillet 2019	Bassin de la Gartempe et de l'Anglin	Coupure d'Eté	Interdiction des prélèvements en rivière rattachés à l'indicateur de Montmorillon
AP 2019_DDT_SEB_400	29 juillet 2019	30 juillet 2019	Bassin de la Dive du Nord	Alerte Renforcée d'été	Prélèvements en nappe limités à 50 % rattachés à l'indicateur de Cuhon1
AP 2019_DDT_SEB_403	31 juillet 2019	2 août 2019	Bassin du Clain et de la Dive du Nord	Mesures exceptionnelles	Sur le bassin du Clain et de la Dive du Nord, les prélèvements d'eau à usage d'irrigation agricole, sont interdits entre 9 heures et 19 heures, sauf pour l'irrigation des cultures spéciales suivantes : pépinières, cultures arboricoles, cultures ornementales, florales et horticoles, cultures maraîchères, cultures aromatiques et médicinales, cultures fruitières, melons, cultures légumières, trufficultures, tabac, broches de vignes, et semences porte-graines. Sur le bassin du Clain et le bassin de la Dive du Nord, pour les cultures spéciales, les prélèvements d'eau à usage d'irrigation agricole, sont interdits entre 12 heures et 19 heures.

MESURES DE RESTRICTION CONCERNANT LES PRELEVEMENTS D'EAU DANS LE DEPARTEMENT DE LA VIENNE					
	Mesures exceptionnelles usage agricole		Mesures exceptionnelles usages non-prioritaires		
N° de l'arrêté	Date de signature	Date d'application	Territoire concerné	Niveau de restriction	Dispositions
AP 2019_DDT_SEB_404	31 juillet 2019	2 août 2019	Bassin de la Creuse	Alerte Renforcée d'été et Mesures préventives	- Limitation des prélèvements au volume hebdomadaire réduit (VHR 50%) pour les prélèvements en nappe et rivière rattachés à l'indicateur de Leugny - Interdiction des prélèvements en rivière et en nappe entre 9 heures et 19 heures le dimanche
AP 2019_DDT_SEB_405	31 juillet 2019	1 août 2019	Bassin Charente Amont	Alerte d'Eté et Mesures préventives	- Plafonnement de 10 % du volume hebdomadaire autorisé et mise en place de deux jours d'interdiction d'irrigation par groupe de prélèvements rattachés à l'indicateur de Vindelle - Plafonnement de 30 % du volume hebdomadaire autorisé pour les prélèvements en nappe rattachés à l'indicateur de la Bonnardelière et interdiction le dimanche de 9h à 19h
AP 2019_DDT_SEB_406	31 juillet 2019	2 août 2019	Bassin de la Vienne	Coupure d'Eté et Mesures préventives	- Limitation des prélèvements au volume hebdomadaire réduit (VHR 30%) pour les prélèvements en nappe et rivière rattachés aux indicateurs de Nouâtre, Ingrandes et Lussac les Châteaux - Interdiction des prélèvements en rivière et en nappe entre 9 heures et 19 heures le dimanche
AP 2019_DDT_SEB_407	31 juillet 2019	2 août 2019	Bassin de la Gartempe et de l'Anglin	Coupure d'Eté et Mesures préventives	- Limitation des prélèvements au volume hebdomadaire réduit (VHR 30%) pour les prélèvements en nappe et rivière rattachés à l'indicateur de Vicq-sur-Gartempe. - Interdiction des prélèvements en rivière et en nappe entre 9 heures et 19 heures le dimanche.
AP 2019_DDT_SEB_408	31 juillet 2019	2 août 2019	Bassin de la Dive du Nord	Coupure d'Eté	Suspension des dérogations pour les cultures spéciales suivantes : melons, luzerne, sorgho fourrager et semence porte graine.
AP 2019_DDT_SEB_399	1 août 2019	5 août 2019	Département de la Vienne	Mesures exceptionnelles usages non-prioritaires	Limitation et interdiction de certains usages de l'eau « domestiques et secondaires » réalisés à partir du réseau d'adduction d'eau potable
AP 2019_DDT_SEB_414	2 août 2019	3 août 2019	Bassin Charente Amont	Alerte d'Eté et Mesures préventives	- Plafonnement de 8 % du volume hebdomadaire autorisé et mise en place de deux jours d'interdiction d'irrigation par groupe de prélèvements rattachés à l'indicateur de Vindelle - Plafonnement de 7 % du volume hebdomadaire autorisé pour les prélèvements en nappe rattachés à l'indicateur de la Bonnardelière et interdiction le dimanche de 9h à 19h
AP 2019_DDT_SEB_417	7 août 2019	9 août 2019	Bassin Charente Amont	Alerte d'Eté et Mesures préventives	Levée de l'interdiction de prélèvement le dimanche de 9h à 19h pour les prélèvements en nappe rattachés à l'indicateur de la Bonnardelière
AP 2019_DDT_SEB_421	13 août 2019	15 août 2019	Bassin de la Gartempe et de l'Anglin	Coupure d'Eté	- Interdiction des prélèvements en rivière et en nappe rattachés à l'indicateur de Angles-sur-Anglin et interdiction le dimanche de 9h à 19h pour les cultures spéciales. - Interdiction des prélèvements en rivière rattachés à l'indicateur de Vicq-sur-Gartempe et interdiction le dimanche de 9h à 19h pour les cultures spéciales. - Limitation des prélèvements au volume hebdomadaire réduit 50 % pour les prélèvements en nappe rattachés à l'indicateur de Vicq-sur-Gartempe et interdiction entre 9 heures et 19 heures le dimanche
AP 2019_DDT_SEB_427	13 août 2019	19 août 2019	Département de la Vienne	Mesures exceptionnelles	Levée des mesures de restrictions horaires sur le bassin du Clain et de la Dive du Nord
AP 2019_DDT_SEB_428	13 août 2019	19 août 2019	Bassin de la Vienne	Alerte Renforcée d'été	- Limitation des prélèvements au volume hebdomadaire réduit (VHR 50%) pour les prélèvements en rivière rattachés à l'indicateur de Nouâtre
AP 2019_DDT_SEB_430	13 août 2019	15 août 2019	Bassin Charente Amont	Alerte Renforcée d'été	Plafonnement de 5 % du volume hebdomadaire autorisé pour les prélèvements en nappe rattachés à l'indicateur de la Bonnardelière
AP 2019_DDT_SEB_431	13 août 2019	19 août 2019	Bassin du Clain	Coupure d'Eté	Prélèvements interdits en rivière et en nappe le dimanche de 9h à 19h, y compris cultures dérogatoires
AP 2019_DDT_SEB_432	13 août 2019	19 août 2019	Bassin de la Dive du Nord	Coupure d'Eté	Prélèvements interdits en rivière et en nappe le dimanche de 9h à 19h, y compris cultures dérogatoires
AP 2019_DDT_SEB_442	19 août 2019	20 août 2019	Bassin de la Gartempe et de l'Anglin	CRISE	L'ensemble des prélèvements superficiels et/ou souterrains situés dans la zone d'influence du point nodal est suspendu, à l'exception de ceux répondant aux exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population.
AP 2019_DDT_SEB_455	21 août 2019	22 août 2019	Bassin de la Gartempe et de l'Anglin	CRISE	- Pour les cultures faisant l'objet d'une dérogation : limitation des prélèvements au volume dérogatoire autorisé (cf formulaire individuel d'accord de dérogation) et interdiction des prélèvements entre 9 heures et 19 heures.- Les dérogations pour les cultures fourragères et expérimentales sont suspendues : interdiction des prélèvements- Pour les autres cultures : interdiction des prélèvements
AP 2019_DDT_SEB_456	21 août 2019	26 août 2019	Bassin de la Vienne	Alerte Renforcée d'été	- Limitation des prélèvements au volume hebdomadaire réduit (VHR 50%) pour les prélèvements en rivière rattachés aux indicateurs d'Ingrandes et de Lussac-les-Châteaux
AP 2019_DDT_SEB_457	21 août 2019	22 août 2019	Bassin du Clain	CRISE	- Pour les cultures faisant l'objet d'une dérogation : limitation des prélèvements au volume dérogatoire autorisé (cf formulaire individuel d'accord de dérogation) et interdiction des prélèvements entre 9 heures et 19 heures. - Les dérogations pour les cultures fourragères et expérimentales sont suspendues : interdiction des prélèvements - Pour les autres cultures : interdiction des prélèvements
AP 2019_DDT_SEB_462	27 août 2019	28 août 2019	Bassin de la Sèvre Niortaise Amont – MP1	Coupure d'Eté	- Interdiction des prélèvements en rivières et en nappes sur l'ensemble du bassin dans le département de la Vienne
AP 2019_DDT_SEB_464	28 août 2019	29 août 2019	Bassin Charente Amont	Alerte Renforcée d'été	- Plafonnement de 5 % du volume estival autorisé et deux jours d'interdiction d'irrigation par groupe de prélèvements rattachés à l'indicateur de Vindelle - Plafonnement de 5 % du volume estival autorisé pour les prélèvements en nappe rattachés à l'indicateur de la Bonnardelière et interdiction le dimanche de 8h à 20h
AP 2019_DDT_SEB_465	28 août 2019	30 août 2019	Bassin de la Creuse	CRISE	- Pour les cultures faisant l'objet d'une dérogation : limitation des prélèvements au volume dérogatoire autorisé (cf formulaire individuel d'accord de dérogation) et interdiction des prélèvements entre 9 heures et 19 heures. - Les dérogations pour les cultures fourragères et expérimentales sont suspendues : interdiction des prélèvements - Pour les autres cultures : interdiction des prélèvements
AP 2019_DDT_SEB_469	30 août 2019	2 septembre 2019	Bassin du Clain	CRISE	- Pour les cultures faisant l'objet d'une dérogation : limitation des prélèvements au volume dérogatoire autorisé (cf formulaire individuel d'accord de dérogation) et interdiction des prélèvements entre 9 heures et 19 heures. - Les dérogations pour les cultures fourragères et expérimentales sont suspendues : interdiction des prélèvements à l'exception des semis de luzernes : prélèvements autorisés dans le respect du VHR -50 % et interdiction des prélèvements entre 9 heures et 19 heures - Pour les semis de semences porte graines : prélèvements autorisés dans le respect du VHR -50 % et interdiction des prélèvements entre 9 heures et 19 heures - Pour toutes les autres cultures : interdiction des prélèvements
AP 2019_DDT_SEB_483	4 septembre 2019	5 septembre 2019	Bassin Charente Amont	Coupure d'Eté	- Interdiction des prélèvements en rivières et en nappes aux indicateurs de Vindelle et de la Bonnardelière dans le département de la Vienne
AP 2019_DDT_SEB_484	4 septembre 2019	9 septembre 2019	Bassin de la Dive du Nord	Coupure d'Eté	- Les dérogations à l'indicateur de Cuhon 2 sont suspendues pour les cultures spéciales suivantes : melons, luzerne, sorgho fourrager et maïs ensilage. Les dérogations pour les échallons, semis de luzerne, semis de ray-grass et semis de semences porte graines sont maintenues dans la limite du volume dérogatoire autorisé (cf formulaire individuel d'accord de dérogation). - Interdiction de prélèvement en rivière ou en nappe de 9h à 19h pour les dérogations
AP 2019_DDT_SEB_493	11 septembre 2019	16 septembre 2019	Bassin du Clain	CRISE	À compter du 16 septembre 2019 l'ensemble des prélèvements superficiels et/ou souterrains situés dans la zone d'influence du point nodal est suspendu, seules les dérogations suivantes sont maintenues dans la limitation du volume dérogatoire autorisé (cf formulaire individuel d'accord de dérogation) et interdiction des prélèvements entre 9 h et 19 h : - Cultures arboricoles, - Cultures maraichères, - Cultures légumières, - Tabac, - Semis de prairies (ray-grass, tréfle) - Semis de colza fourrager en autoconsommation pour les prélèvements rattachés à l'indicateur de Fontjose.
AP 2019_DDT_SEB_494	11 septembre 2019	16 septembre 2019	Bassin de la Gartempe et de l'Anglin	CRISE	À compter du 16 septembre 2019 l'ensemble des prélèvements superficiels et/ou souterrains situés dans la zone d'influence du point nodal est suspendu, seules les dérogations suivantes sont maintenues dans la limitation du volume dérogatoire autorisé (cf formulaire individuel d'accord de dérogation) et interdiction des prélèvements entre 9 h et 19 h : - Cultures arboricoles, - Cultures maraichères, - Cultures ornementales, florales, horticoles, - Melons, - Cultures légumières, - Semis de colza, semis de prairies (raygrass/tréfle) et cultures fourragères en dérobée pour les prélèvements en rivière sur l'axe Gartempe